

2011 A 1919

CANDAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : Chemin de Casset
32190 MOUREDE
523 401 503 RCS AUCH

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
20 JUILLET 2011

Sébastien CANDAU, Associé unique et seul Gérant de la Société CANDAU,

A pris les décisions suivantes :

Décisions ordinaires :

- Rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/10
- Affectation du résultat
- Approbation de la rémunération du gérant

Décisions extraordinaires :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Correction de la dénomination sociale par la modification de l'article 3 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION ORDINAIRE

L'associé unique approuve dans toutes les parties, le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010, lesquels font apparaître un bénéfice de 8 580,66 € et donne quitus au gérant à cet égard.

DEUXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

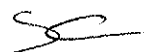
L'associé unique approuve la répartition du résultat et décide en conséquence que le résultat de l'exercice se montant à 8 580,66 € sera affecté comme suit:

* Réserve légale	300,00 €
* Autres réserves	8 280,66 €

total égal au résultat de l'exercice	8 580,66 €
--------------------------------------	------------

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice.

Immatriculé à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'AUCH
Le 09/08/2011 Bordereau n°2011/890 Case n°4
Etablissement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent



TROISIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'associé unique approuve la rémunération versée au gérant durant l'exercice pour un montant de 6 500 euros. Par convention, les cotisations sociales correspondantes sont mises à la charge de la société.

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique décide de transférer le siège social de Chez Monsieur Briscadieu, avenue Edmond Berges – 32190 VIC FEZENSAC à Chemin de Casset 32190 MOUREDE, à compter du 20 juillet 2011.

En conséquence, l'article N° 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé à Chemin de Casset 32190 MOUREDE ". »

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique décide de corriger la dénomination sociale figurant dans les statuts à compter du 20 juillet 2011.

En conséquence, l'article N° 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 3 - Dénomination**

La dénomination de la société est : CANDAU »

Le reste de l'article sans changement.

TROISIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Sébastien CANDAU



CANDAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : Chemin de Casset
32190 MOUREDE
523 401 503 RCS AUCH

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2010**

Sébastien CANDAU, associé unique et gérant de la société CANDAU a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2010, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- ◇ le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 48 817 € ;
- ◇ le total des produits d'exploitation s'élève à 48 818 € ;
- ◇ les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 40 180 € ;
- ◇ Le résultat d'exploitation ressort à 8 637 € ;
- ◇ Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 500 € ;
- ◇ Le montant des charges sociales s'élève à 1 224 € ;

Compte tenu d'un résultat financier de -57 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 8 581 €.

Au 31/12/2010, le total du bilan de la société s'élevait à 42 733 €.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Les objectifs sont les suivants : développer l'activité en maintenant une rentabilité équivalente sur les prochains exercices.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant



PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 580,66 € de la manière suivante :

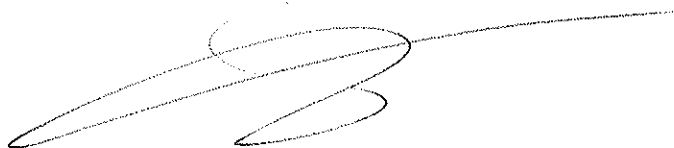
* Réserve légale	300,00 €
* Autres réserves	8 280,66 €

total égal au résultat de l'exercice	8 580,66 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'associé unique précise qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal durant l'exercice.

Sébastien CANDAU



**LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS DE LA SOCIETE CANDAU EURL
(R 123-110 DU CODE DE COMMERCE)**

- Le soussigné :

"CANDAU Sébastien demeurant Chemin de Casset – 32190 MOUREDE,
Agissant en qualité de Gérant de la Société CANDAU EURL, au capital de 3 000 euros,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 523 401 503 RCS
AUCH.

Déclare, conformément aux dispositions de l'article R 123-110 du Code de commerce :

Que la Société CANDAU EURL n'avait jusqu'à ce jour opéré aucun transfert de siège social,
celui-ci étant, depuis sa constitution, fixé CHEZ Monsieur Briscadieu, avenue Edmond
Berges – 32190 VIC FEZENSAC.

Fait en deux exemplaires,
A Mourède,
Le 20 juillet 2011.

